

ANALYSE 2013

La Belgique à l'aide de la Syrie



Publié avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

La Belgique à l'aide de la Syrie

La Syrie s'enfoncé chaque jour un peu plus dans la guerre. On pourrait penser que la Belgique, petit Etat de l'Union européenne, ne peut rien faire pour soulager les souffrances du peuple syrien. Il n'en est rien ! Bien au contraire, la Belgique, si elle en a la volonté, peut jouer un rôle de premier plan.

Dans l'état actuel, la priorité est de se demander de quels moyens la Belgique dispose pour faire pression sur le régime de Bachar el-Assad, afin qu'il cesse les exactions qu'il commet désormais quotidiennement à l'encontre de sa population. Soyons clairs à ce propos : alors que certains se posent encore la question de savoir quelles alternatives existent à l'intervention militaire, nous répondons qu'il n'y a que des alternatives à une telle intervention que refusent tout aussi bien Bachar el-Assad que l'opposition.

Les besoins criants de l'aide humanitaire

L'aide humanitaire apportée aux civils syriens doit bien entendu être la priorité de la Belgique. Malheureusement, à l'heure actuelle, on ne peut pas vraiment dire que la générosité ait étranglé nos responsables. Ainsi, nous avons charitablement offert 2.000.000 d'euros en soutien à l'intervention humanitaire en Syrie et dans les pays voisins. Quand on sait que le budget annuel d'entretien des trottoirs de la Ville de Bruxelles s'élève à 3.000.000 d'euros, cela donne une idée de l'importance que nous accordons aux souffrances du peuple syrien.

Cette aide humanitaire, aussi minime soit-elle, doit être répartie entre les Syriens restés au pays et ceux réfugiés à l'étranger et dénués de toute ressource. Nombreux sont ceux qui s'entassent dans des camps en Turquie, en Jordanie ou au Liban. À l'approche de l'hiver, les conditions qui y règnent s'aggravent. Le froid se fait mordant, la pluie traverse la toile des tentes, la faim se fait sentir. Plusieurs enfants sont déjà morts de froid.

L'insuffisance de l'aide internationale est telle que les organisations salafistes suppléent, offrant leur aide à tous et toutes et construisant ainsi les futurs relais de leur influence politique. Ces organisations sont déjà établies en Jordanie et au Liban où elles côtoient des organisations libanaises chrétiennes. Elles sont par contre absentes de la Turquie qui refuse toute aide étrangère pour les réfugiés syriens situés sur son territoire.

En Syrie même, des camps de réfugiés tel que celui d'Attamah, à proximité de la frontière turque, n'ont aucun soutien. Les organisations internationales n'osent s'y rendre. La seule solution est donc de se reposer sur des partenaires locaux parfois peu connus ou mal identifiés. ONG et Etats européens hésitent à faire confiance à ces organisations créées en pleine guerre et dont ils ne connaissent pas les responsables qui, pour des raisons de sécurité évidentes, doivent rester anonymes. Quand on parle d'aide d'urgence, il y a une part de risque raisonnable à prendre. Peut-être la Belgique pourrait-elle prendre ce risque ? Les responsables de l'aide humanitaire ne peuvent exiger des Syriens les mêmes justificatifs fournis par les pays qui ne sont pas en guerre.

La situation alimentaire au cœur de la Syrie commence à devenir à ce point préoccupante que des pénuries de pain sont à craindre prochainement. La production quotidienne de farine a été réduite de 40%, en raison de l'insécurité. Les besoins sont tels que le PAM a dû réduire ses rations alimentaires à 1000 calories dès le mois de mai. Une nouvelle réduction est à craindre si la situation s'aggrave et si de nouveaux fonds ne sont pas attribués rapidement au PAM.

La situation médicale est, elle aussi, difficile. La Syrie dispose d'un personnel hospitalier de grande qualité mais beaucoup d'infrastructures ont été détruites tandis que

l'approvisionnement en médicaments s'avère difficile. Le déploiement d'hôpitaux de campagne dans les zones sécurisées par l'opposition et le rapatriement des blessés graves et de leur famille vers la Belgique pourraient être une tâche pour notre pays.

Il est par ailleurs nécessaire de ventiler l'aide humanitaire offerte. Le Croissant rouge, par la force des choses, est inféodé au régime. Faire transiter par ce dernier toute l'aide attribuée aux réfugiés internes, c'est courir le risque que cette aide ne soit attribuée qu'aux seuls partisans du régime. Un tel risque n'est pas acceptable.

Aujourd'hui que des zones situées à la frontière turque sont entièrement sécurisées, une aide pourrait la traverser pour accéder aux zones non couvertes par le Croissant rouge et maîtrisées par l'Armée syrienne libre. Contacter celle-ci pour négocier une telle aide devrait être dans les capacités de notre gouvernement.

S'appuyer sur les conseils civils locaux

Dans toutes les zones libérées par l'Armée syrienne libre, des conseils civils locaux sont mis en place. Ils sont formés par les sages du village, du quartier ou de la ville libérée. Habituellement, il est veillé à ce que toutes les communautés soient représentées. Partout où ils s'installent, les conseils civils locaux tentent de réinstaurer un embryon de légalité. Ils établissent des règles, tentent d'assurer l'approvisionnement de leurs concitoyens, de réorganiser la justice ou les soins de santé.

Les conseils civils locaux sont, dans l'état actuel des choses, les seuls à pouvoir contrebalancer le poids des conseils militaires. Or, si personne ne met une limite à leur influence aujourd'hui, qui pourra leur ôter cette influence demain ?

Le travail des conseils civils locaux est d'autant plus impressionnant qu'ils mettent en place les germes d'une vie politique locale qui n'a jamais eu sa place dans la dictature centralisatrice des el-Assad, père et fils. Aucune décision ne pouvait être prise au niveau local.

Ce travail est aujourd'hui entravé par les difficultés de communication des conseils civils locaux. Aucune coordination nationale, aucune concertation, aucune fédération ne sont encore possibles. La Belgique pourrait jouer un rôle ici en fournissant le matériel et l'expertise nécessaires pour faciliter la communication entre ces conseils.

Elle pourrait également apporter son expérience aux conseils civils locaux en termes de décentralisation. Comment construire une démocratie locale, comment mettre en place une gouvernance efficace, comment créer un consensus social ? La Belgique est passée experte dans les solutions institutionnelles innovantes pour résoudre toutes les tensions potentielles.

Un tel travail pourrait être appuyé par une formation aux techniques et méthodes du dialogue des réfugiés syriens en Europe tout d'abord, des responsables locaux ensuite. La démocratie, nous le savons tous, n'est pas une donnée innée chez l'homme. C'est un comportement appris que 50 ans de dictature n'ont pas pu développer.

Les communes belges pourraient également parrainer chacune un conseil civil local. Ce type de projet pourrait amener à une collaboration entre niveaux locaux et à une coopération à long terme sur le modèle de l'opération « Cause commune » ou « Villages roumains ».

Faciliter l'accès aux demandeurs d'asile

L'attitude de la Belgique par rapport aux potentiels demandeurs d'asile syriens est proprement

scandaleuse. Nos responsables sont prêts à tout pour éviter de voir arriver quelques dizaines de demandeurs d'asile sur notre territoire, asile auquel ils ont droit en vertu de la Convention de Genève sur les réfugiés (1951).

Les demandes d'asile doivent être déposées à Bruxelles, ce qui implique l'accès au territoire grâce à un visa de tourisme, un visa d'étudiant, etc. L'obtention d'un visa doit normalement se faire dans l'ambassade située dans le pays du demandeur. Mais voilà, l'ambassade belge de Damas est fermée depuis des mois. Une ambassade de référence a donc été ouverte pour les Syriens à Amman, la capitale jordanienne.

Pourquoi donc Amman et pas Ankara, Beyrouth, voire même Bagdad ? Tout simplement parce qu'une disposition du droit jordanien précise que les Syriens qui mettent le pied sur le territoire jordanien deviennent automatiquement réfugiés en Jordanie. Ils ne peuvent donc plus le devenir en Belgique. Pratique ... mais immoral ! Il est temps que la Belgique autorise les Syriens réfugiés du Liban, d'Irak et de Turquie à faire leur demande de visa dans les capitales des pays où ils sont réfugiés.

Quand ils arrivent en Europe, les quelques Syriens à avoir réussi à passer à travers les mailles du filet sont confrontés à un gros problème : l'impossibilité qu'ils ont à passer les frontières internes de la zone Schengen. Comment dans ses conditions structurer une société civile naissante ? Des autorisations particulières pourraient être attribuées afin de faciliter le travail de préparation à la reconstruction qu'opèrent ces réfugiés en Europe.

Sanctionner tous ceux qui contribuent au maintien du conflit

Depuis le début du conflit syrien, l'Union européenne, dont la Belgique est l'un des membres fondateurs, a imposé des sanctions diplomatiques et économiques qui frappent toute entreprise ou tout individu qui contribue au maintien de ce conflit. À ce jour, 53 entreprises et 180 personnes ont vu leurs avoirs gelés¹.

Ces sanctions sont indéniablement positives. Elles marquent symboliquement le fait qu'on ne peut impunément violer les libertés fondamentales d'un peuple. Tant que le conflit durera, nous comptons sur la Belgique pour s'assurer qu'elles seront renforcées et frapperont progressivement tous les acteurs du conflit, qu'ils soient Syriens ou qu'ils ne le soient pas.

Cependant, il faut s'assurer que ces sanctions sont effectivement appliquées. Le gel des avoirs d'une entreprise ou d'un individu est un acte qui peut facilement être annulé par des tribunaux. Cette facilité s'explique par la faible taille des dossiers dont disposent les institutions européennes sur ceux qui sont la cible de sanctions. Des moyens humains et matériels doivent être fournis, par la Belgique par exemple, pour soutenir les défenseurs syriens des droits de l'homme afin que ceux-ci soient en mesure d'instruire le dossier à charge de chaque entreprise et individu visés par les sanctions européennes. Les responsables directs et indirects des exactions que nous connaissons aujourd'hui ne peuvent s'en sortir impunément.

Le produit des avoirs gelés devra revenir au peuple syrien. Le premier président et le premier gouvernement élus seront heureux de voir ces avoirs débloqués afin d'assurer la reconstruction du pays après la guerre.

¹ Décision 2012/739/PESC du Conseil de l'Union européenne du 29 novembre 2012 concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie et abrogeant la décision 2011/782/PESC

La Belgique doit par ailleurs faire preuve d'intransigeance avec ses partenaires européens. Les sanctions doivent être appliquées scrupuleusement et aucune entreprise d'un pays membre de l'Union ne peut violer l'embargo décrété sur les armes, les produits pétroliers, la construction de centrales électriques ou encore la fourniture de papier-monnaie. Si une telle violation était constatée, des poursuites judiciaires devraient être entamées.

Lutter contre l'impunité

La lutte contre l'impunité passe bien entendu par les sanctions que l'Union européenne a imposées mais aussi par la traduction des plus hauts responsables des exactions devant la Cour pénale internationale. Le rôle des procès tenus à la Haye est bien entendu d'enrayer le cycle de l'impunité mais surtout de servir de catharsis à un peuple qui a souffert pendant des années de dictature, puis qui a été marqué par déjà deux années de guerre.

Cependant, traduire de hauts responsables devant la Cour de la Haye n'est pas chose aisée. Les expériences précédentes l'ont suffisamment démontré ; il est nécessaire de documenter avec précision les dossiers instruits. Ce travail ne peut être fait que par les défenseurs syriens des droits de l'homme qui, comme évoqué plus haut, ont besoin de moyens humains et matériels pour effectuer ce travail ingrat mais indispensable.

Nicolas Bossut, Thierry de Lannoy et Yahia Hakomme,
Pax Christi Wallonie-Bruxelles
Janvier 2013